



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 25 novembre 2025

Délibération n° 2025-34

Nombre de membres :

En exercice : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 3
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 21 novembre 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET -- Bertrand GAULÉ
- Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Emmanuel VINCENT – Serge
FERRANDEZ – Elisabeth SAGE – Yoann TRICAULT – Vincent BRUN -
Caroline VITAL - Thomas RIGAUD – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Nathalie
ROUGEMONT a donné pouvoir à Pascal DIDELET - Charlotte PIERRAT
a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

Absent (s): Marylène CELLIER – David OHANNESSIAN

Objet : INTERCOMMUNALITE – Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service de l'eau potable – SIDESOL

Monsieur Pascal DIDELET, adjoint aux finances et aux travaux et représentant de la commune auprès du SIDESOL, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - Abstention : 0 Pour : 16 – Contre : 0

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport 2024 du SIDESOL sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Sainte-Consorce

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

• *Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

